

# Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 Mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, ARQUILLERE

Excusés avec pouvoir : Delphine VICENTE (pouvoir à Florence DELPEUX)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

David CROCI est nommé secrétaire de séance.

## **Délibération n° 03/2023DE01 : Approbation du Compte Administratif 2022**

Daniel Lombard rappelle au conseil municipal la commission générale en date du 21 mars au cours de laquelle l'ensemble des chiffres des comptes 2022 et du budget primitif 2023 a été présenté.

Le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal présente un excédent global de clôture de **394 632.67 €** qui se décompose comme suit : excédent de fonctionnement : **284 993.75 €**, excédent d'investissement : **109 638.92 €**.

Arrivée de Jacques Maligeay.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité.

## **Délibération n° 03/2023DE02 : Approbation du Compte de Gestion 2022**

Le compte de gestion présente quant à lui un excédent cumulé de **314 993.75 €** en section de fonctionnement et de **379 390.72 €** en section d'investissement. Le compte de gestion est alors soumis au vote du conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

## **Délibération n° 03/2023DE03 : Affectation du résultat 2022**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 proposée ainsi qu'il suit :

\* l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à **314 993.75 €** sera affecté à la section d'investissement, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » **250 000.00 €** et à la section de fonctionnement, article 002 « excédent reporté de fonctionnement » **64 993.75 €**,

\* l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 s'élevant à **379 390.72 €** sera affecté à la section d'investissement, article 001 « solde d'exécution reporté ».

## **Délibération n° 03/2023DE04 : Vote des taux**

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le maintien des taux d'imposition 2022 pour l'année 2023 proposé par Madame le Maire, à savoir **12.36 %** pour la taxe d'habitation, **26.32 %** pour la taxe foncière bâti et **41.58 %** pour la taxe foncière non bâti dans la mesure où l'état a déjà décidé d'une augmentation des bases de **7.5 %**, générant de fait une hausse des impôts pour les contribuables et dans la mesure où les résultats financiers de la commune restent satisfaisants.

## **Délibération n° 03/2023DE05 : Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants**

Madame le Maire indique que d'après l'état 2021 des logements vacants fournis par les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), plus de 80 logements seraient considérés comme vacants. En raison de la tension du marché immobilier sur la commune, la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), proposée par la commission finances, pourrait inciter les propriétaires à louer leurs biens ou les mettre à la vente. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de cette taxe pour lutter contre les logements vacants.

## **Délibération n° 03/2023DE06 : Subventions aux associations**

Daniel Lombard présente les propositions de subventions aux associations.

Corinne Tuloup demande si une subvention pourrait être versée au Secours Catholique de l'Arbresle, au même titre que les autres associations d'aides sociales, sachant que le CCAS de Bessenay sollicite aussi cette association pour soutenir des familles bessenoises. Madame le Maire propose le versement d'une subvention de **250.00 €**, identique à celle des autres associations du même type.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions aux associations proposées ainsi qu'il suit :

SLEA	88 394 €	Multi accueil « Les Griottes » : délégation de service public
Restos du Cœur	250 €	
APHRA	250 €	
Secours Populaire L'Arbresle	250 €	
Secours Catholique L'Arbresle	250 €	
FACECO Séisme Turquie Syrie	250 €	
Comité des Fêtes	15000 €	Festival Eh Cherry 2023
Conseil de Parents d'Elèves	270 €	Participation aux prix CM2
Coopérative scolaire, Noël	1 000 €	100 € par classe + classe IME
Nuit du conte	250 €	Conteur bibliothèque + nuit du conte
Association Béchamel	600 €	Fête de la Musique
Echo des Vallons	500 €	
Association du personnel communal	1 000 €	
ADMR	8 080 €	Soutien à l'achat des locaux

### **Délibération n° 03/2023DE07 : Vote du Budget Primitif 2023**

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 1 785 894.75 € et en section d'investissement à 1 218 269.52 €. Il est approuvé à l'unanimité.

Le budget de fonctionnement est en hausse en raison notamment de la hausse des prix de l'énergie et une enveloppe allouée à l'électricité multipliée par 3 par rapport à l'année 2022, sur les conseils du SYDER, porteur du groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Concernant la section d'investissement, les principaux projets portent sur :

- Des travaux de voirie et d'aménagement divers : réalisation d'un parking au Château du Mas et extension du parking de la Combe et différents aménagements au niveau de la Place Neuve (remplacement du jeu pour enfant enlevé en 2022 pour des questions de sécurité) et du Parc Municipal (installation de tables de pique-nique),
- Des travaux d'entretien des bâtiments : remise en état du paratonnerre de l'église, remplacement des batteries de secours de la salle polyvalente, l'installation de système de fermeture à badge à la salle polyvalente et à la Maison des Associations, remplacement d'un vélux à l'école et démoussage de la toiture... ainsi que la dernière cellule sanitaire prévue à la Brévenne,
- Les études liées à l'espace culturel,
- Les travaux de sécurisation et d'aménagement du hameau de la Brévenne.

Daniel Lombard souligne que l'ensemble de ces investissements seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt, avec les seuls résultats antérieurs positifs.

### **Délibération n° 03/2023DE08 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Pour tenir compte des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour assurer les missions d'agent technique polyvalent.

### **Délibération n° 03/2023DE09 : Tableau des effectifs**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs suivant :

Catégorie	Cadre d'Emploi	Effectif	Vacant/pourvu
A	Attaché territorial	2	1 pourvu/1 vacant
B	Rédacteur	1	vacant
C	Adjoint Administratif	2	pourvus
	<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>4</b>	
C	Agent de maîtrise	2	pourvus
C	Adjoint technique	10	8 pourvus/2 vacants
	<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>11</b>	
C	ATSEM	3	pourvus
	<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>3</b>	
C	Adjoint d'animation	5	4 pourvus/1 vacant
	<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>	<b>5</b>	

## **Délibération n° 03/2023DE10 : Echange d'un chemin rural et d'une voie communale pour régularisation cadastrale**

Suite aux délibérations 01/2023DE07 et 01/2023DE08 en date du 31 janvier 2023, Madame le Maire indique qu'il convient de terminer la procédure d'échange de terrains entre la Commune et Mr & Mme Roger Ray, destinée à régulariser l'emplacement du chemin public au lieu-dit Le Bergeron à Bessenay.

Concernant la portion de chemin rural, Madame le Maire indique au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.161-10-2 du Code Rural :

- Un registre comportant les plans du dossier a été ouvert le 06 février 2023 et mis à disposition du public pour une durée de 33 jours, soit jusqu'au 10 mars 2023 ; aucune information ni remarque n'ont été déposées,
- L'information du public a été assurée par un avis affiché en mairie pendant toute la durée d'ouverture du registre ainsi que par une publication sur le site internet de la commune pour la même durée,
- Le pôle d'évaluation domaniale de Lyon a été consulté quant à la valeur des parcelles communales, objet de l'échange.
- L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé,
- La portion de terrain cédée à la commune sera incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

De fait, Madame le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'approuver ces échanges, portant pour partie sur un chemin rural et une voie communale, qui permettront d'assurer la continuité du chemin du Bergeron dans la mesure où il régularise une situation existante.

## **Délibération n° 03/2023DE11 : Convention UNAF APicité**

L'UNAF, syndicat professionnel national de l'apiculture, a pour vocation d'œuvrer à la préservation du cheptel apicole français, plus généralement des pollinisateurs, au développement de l'apiculture et à la défenses des apiculteurs. Dans cet objectif, elle a initié la création du label APicité dédié aux collectivités

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Bessenay est une collectivité reconnue pour son implication sur ces sujets et qu'elle a engagé des actions visant à améliorer l'environnement et l'habitat des pollinisateurs sur son territoire, lui permettant d'obtenir le label APicité assorti de 2 abeilles « démarche remarquable » lors du comité de labellisation de novembre 2022.

Afin de poursuivre cette démarche, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de labellisation proposée par l'UNAF.

## **Délibération n° 03/2023DE12 : Département, convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique dans le cadre de l'Agence Technique Départementale (ATD)**

Madame le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention ayant pour objet de préciser les modalités administratives et financières des services d'assistance technique proposés par le Département, sachant que les champs d'intervention peuvent porter sur la voirie et l'aménagement de l'espace public, les bâtiments et la maîtrise de l'énergie et l'eau, l'assainissement et les cours d'eau et que les niveaux d'intervention peuvent relever du conseil, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de la maîtrise d'œuvre (MOE). Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Corinne TULOUP quitte l'assemblée.

## **Autorisation d'urbanisme**

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
BARBOSA Amélie	29 rue du Prado	Rénovation d'une grange attenante à la maison.	08/02/2023
BLANC Jean-Claude 104 Rte de la combe	Chemin de Ripan	Mise en place d'un bungalow sanitaire pour activité petite restauration.	10/02/2023
PAUTET Lucien Permis modificatif	6 imp.de la Combe	Suppression fenêtre et remplacement par un velux, ajout d'une terrasse, porte garage avec hublot	28/02/2023

MASSEY Daniel	3 rte de sain-bel	Aménagement et création d'appartements, modification des façades, suppression d'une toiture.	06/03/2023
CCPA L'ARBRESLE Permis d'aménager	Route des bancs de pierre	Réalisation d'un lotissement d'activité de 4 lots.	16/03/2023
SCI DES CHARMES DE BERNAY – DESFARGES Sandrine 95 Rte de Lyon	Bernay/ Impasse de Charme	Création de seulement 2 logements sur les 3 prévus. Places stationnement revues, ouvertures créées et modifiées	20/03/2023

## Travaux des commissions

### O Bâtiments communaux

- Eglise :
  - \*Les travaux au sol du paratonnerre ont été réalisés ; les travaux aériens sont prévus début mai.
  - \*Les services de la conservation des antiquités et objets d'art sont passés faire le récolement des objets classés de l'église. Quelques remarques relatives à l'entretien ont été formulées, tel que le nettoyage de la crypte, le traitement de pièces de bois contre les insectes xylophages...
- Installation de badges à la maison des associations et à la salle polyvalente : deux fabricants de clefs intelligentes ont été rencontrés. La commission bâtiment a visité un établissement équipé d'un tel dispositif sur une commune du Rhône, satisfaite de ce fonctionnement. Ce système apporte des solutions aux portes qui restent ouvertes, plus de problème de clés perdues car avec le système de badge nominatif ce dernier sera obsolète à la déclaration de la perte.

### O Manifestations

- Fleurs et Arts, le 13 mai : 10 auteurs sont inscrits et 20 artisans et horticulteurs. Une animation kamishibai est prévue pour les enfants. Il y aura également un stand CCPA composteur.
- Vogue : les forains ont été reçus pour que leurs caravanes soient délocalisées vers le terrain Eurena à l'occasion de la vogue.
- Rallye de Charbonnières : la réunion d'organisation a eu lieu. Les reconnaissances sont prévues le dimanche 16 avril de 8 h à 19 h et le mardi 18 avril de 9 h à 20 h. Le rallye passera sur la commune le 21 avril, les routes de Bibost et de Montrottier seront impactées. Le comité des fêtes tiendra une buvette à cette occasion.

### O Informatique / Téléphonie

L'installation de la fibre et le remplacement des postes téléphoniques du secrétariat sont prévus pour début avril. Pour une meilleure organisation, chaque agent administratif aura une ligne directe et un standard automatique sera mis en place. De nouvelles plages horaires pour l'accueil téléphonique seront définies.

### O CCAS

- Le logement d'urgence a été libéré et les personnes qui l'occupaient sont relogées à La Poste en attendant des nouvelles de la Préfecture.
- La Maison des Familles du Rhône organisera une intervention, à destination des seniors, dans le cadre de la prévention (prévention relative aux vols, arnaques...) le mercredi 21 mai de 14 h 30 à 16 h 30 au Trapèze. Il conviendra de s'inscrire au préalable pour participer. En deçà de 20 personnes, cette intervention sera annulée.

### O Voirie

- Signalisation horizontale : les travaux commandés en 2022 viennent d'être réalisés, rue de la mairie, rue du commerce, place du marché... Au parc municipal, la signalisation a été repensée permettant de gagner 11 places supplémentaires.
  - Travaux d'aménagement et de sécurisation du hameau de la Brévenne :
    - \*Les travaux d'enfouissement des réseaux basses tension d'Enedis, Orange, SFR et de l'éclairage public sont prévus sur 510 m linéaires et débiteront courant mai. Les réseaux moyenne tension ne sont pas concernés par ces travaux. Neuf luminaires led seront posés et les ampoules de 20 luminaires existants seront remplacées par des leds.
    - \*Une réunion organisée avec les habitants de la Brévenne pour une présentation du projet a eu lieu le lundi 06 mars 2023. Cette réunion nécessaire a été constructive. De nombreuses questions ont été posées et de nombreuses réponses apportées. Pour les questions restées en suspens, des réponses ont été adressés par courriel au collectif des riverains de la Brévenne.
- Lors de la réunion, des problématiques liées à l'utilisation de la route du col ont été mises en exergue : problèmes d'incivilité, de poubelles, de stationnements anarchiques, de vitesse sur cette voie... Une nouvelle rencontre a donc été organisée avec les riverains de la route du Col uniquement. Une visite

sur place sera organisée dans les prochains jours avec la police municipale pour voir les solutions concrètes qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer ces difficultés.

- Borne de recharge des véhicules électriques : sa mise en service est prévue d'ici fin Avril, les derniers raccordements sont en cours.
- Travaux de voirie CCPA : les travaux de canalisation des eaux de ruissellement du hameau de la Combe ont été réalisés. Des zones de croisement à Bernay vont être réalisées prochainement, une zone sera créée dans le même temps à la Combe.
- Du remblai a pu être récupéré à l'occasion de travaux d'enfouissement des réseaux, permettant la remise en état de certains chemins. Fabrice Piraud remercie vivement les entreprises Perret, Bailly de Sain Bel et Sogéa qui ont assuré gracieusement la mise en place de ce remblai.
- CCPA, étude mobilité : une étude est en cours ; elle prévoit notamment l'instauration d'une zone 30 sur l'ensemble de l'agglomération et l'ajout de passages piétons (route de Bibost, route de Lyon...). La CCPA pourrait prendre à sa charge 50 % du coût correspondant.

### **O Groupe de travail « économie d'énergie »**

Le remplacement de l'éclairage par des leds à l'école les Echaras, école primaire et maternelle ainsi qu'à la cantine, est maintenant effectif pour ce qui semble être nécessaire et permettant de limiter la consommation d'énergie.

### **O Communication et Fleurissement**

#### **Communication :**

\*Le logiciel du panneau lumineux a été changé au profit d'une nouvelle version plus performante et plus facile d'utilisation.

\*Les panneaux d'information dans les massifs devant le parc municipal ont été livrés et devaient être installés début avril.

#### **Fleurissement :**

\*La commission attend la décision globale au niveau départemental concernant l'utilisation de l'eau pour déterminer si les fleurs annuelles seront, ou non, commandées et plantées cette année.

\*Des projets d'aménagement sont prévus au parc municipal pour organiser un coin pique-nique et randonneur. D'autres aménagements sont aussi en projet au niveau de la place neuve.

Un bouquet de fleurs en bois est en réflexion pour une installation dans la jardinière derrière les massifs nouvellement réaménagés devant le parc municipal. L'occasion pour les bénévoles de fabriquer de A à Z cet élément qui fait suite aux réflexions menées par la commission à l'automne dernier.

\*La sécurité en haut des escaliers sur l'aire de jeux du parc municipal est en attente de nouveaux devis.

### **O Santé**

Le groupe de travail santé, en raison du départ prévu fin mai du Dr Michel D'Autryve et à l'absence de dentistes, relance ses recherches de médecins et dentistes. Une réunion avait été proposée à l'ensemble des habitants intéressés pour intégrer ce groupe de travail, qui invite par ailleurs les administrés qui liront ce compte-rendu à ne pas hésiter à contacter la mairie s'ils ont des pistes ou des idées pour avancer sur ces recherches.

Le groupe de travail santé recherche également un grand local car les dentistes ont besoin de 150 à 200 m<sup>2</sup>.

### **O Urbanisme**

- Modification n°3 du PLU : En collaboration avec le bureau d'études l'Arue, des réponses photographiques sont apportées aux demandes des services de l'état pour avancer sur ce projet de modification. Cette étape a permis de rencontrer tous les propriétaires et donc d'échanger sur leurs souhaits quant à l'évolution de leurs bâtiments.
- Déclaration de projet n°4 : Les premières esquisses relatives à l'aménagement ont été présentées au conseil municipal.
- Autorisation d'urbanisme : A l'issue des travaux réalisés suite à une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...), la police municipale se rend désormais sur les lieux pour vérifier la conformité des travaux et ainsi pouvoir délivrer l'attestation correspondante. En cas de non-conformité des travaux par rapport à la déclaration initiale, un procès-verbal est établi pour une remise en conformité.

### **O Culture**

- La commission a assisté à un spectacle à Saint Germain Nuelles, commune de la strate de Bessenay, qui a mis en place une saison culturelle. Une attachée culturelle et de nombreux bénévoles se chargent de cette saison culturelle, l'organisation prenant beaucoup de temps.
- **Vendredi 07 avril à 17 h au Trapèze** : conte à destination de l'ensemble des habitants à partir de 4 ans, organisé dans le cadre de la nuit du Conte.
- Samedi 17 Juin, la nuit du conte aura lieu aux carrières de Glay.
- Une exposition sur le procès Barbie aura lieu à la bibliothèque **du 13 au 30 juin** ; le vernissage est

prévu le samedi 17 juin.

- La conférence sur l'électricité a rencontré un vif succès ; deux nouvelles conférences auront lieu à l'automne, l'une sur l'histoire de la monnaie et une seconde sur un thème restant à définir. La bibliothèque devrait pérenniser ce type d'événement à raison de 4 fois par an.

#### ○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Conseil d'école Les Echaras le 21 février : une classe devrait fermer à la rentrée prochaine. Un courrier a été adressé à l'inspectrice d'académie pour défendre le maintien de cette classe. Le nombre d'élèves manquant est toutefois trop important pour éviter cette fermeture.
- Une classe délocalisée de l'IME sera accueillie à l'école Les Echaras, dans une salle dédiée à ce groupe, à compter de la rentrée prochaine. L'intégration se fera très progressivement avec 4 ou 5 élèves et 2 ou 3 encadrants.
- Echange Les Echaras – Ladakh : 20 enfants et 10 adultes ladakhi seront accueillis à compter du lundi 17 jusqu'au mercredi 26 avril. Différentes animations sont organisées à leur attention : visite d'une exploitation laitière, d'une exploitation arboricole, de la boulangerie Pain... Un spectacle de danses et chants locaux sera assuré par les enfants ladakhi le lundi 24 avril, à la salle polyvalente.
- Conseil d'école Les Trois Collines : Un chantier jeunes pourrait être organisé au niveau de l'école des trois collines à l'occasion des vacances de la Toussaint.
- Accueil Collectif des Mineurs : la révision des tarifs sera inscrite à l'ordre du jour du conseil de mai.
- Les Griottes : la commission d'attribution des places pour la rentrée de septembre aura lieu prochainement, avec un représentant du conseil municipal.
- Grain de Sel : l'assemblée générale a eu lieu le jeudi 23 mars. Depuis leur installation salle rue du Nord, l'effectif a bien progressé, passant de 2 à 6 enfants accueillis.
- Chantier jeunes : la réalisation d'une fresque murale rue du Nord est prévue du 17 au 21 avril par un groupe de jeunes encadrés par une artiste peintre.

#### ○ Agriculture

- Vendredi 31 mars, la commission agriculture, aidée de nombreux bénévoles, organise une journée atelier autour du monde de l'abeille à l'école Les Echaras. 200 enfants seront reçus autour de 4 ateliers. L'école des trois collines serait également intéressée pour accueillir ces animations, qui leur seront donc proposées à une date restant à définir.
- Samedi 1<sup>er</sup> avril : matinée événement autour de l'abeille.

#### ○ Vie économique

- Marché du jeudi : un poissonnier est présent sur le marché du jeudi, à l'essai car il vient de l'Isère. Si l'essai est concluant, il pourrait devenir pérenne.
- Le marché du vendredi reprend le 07 avril avec 5 forains : légumes, miel œufs, pâtisserie et plats traiteur maison seront proposés.

La séance est levée à 22 h 45. **Prochain conseil municipal le mardi 09 mai 2023 à 19 h 30.**